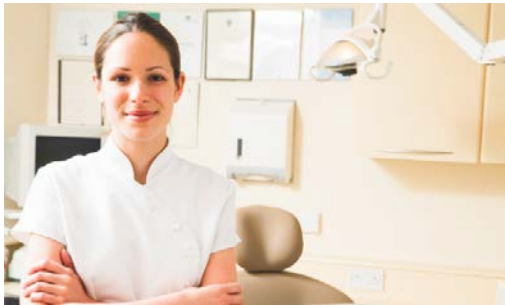




Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Plan stratégique 2017-2020





Le plan stratégique 2017-2020 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est en place depuis le 1^{er} avril 2017. Il guidera pour les trois prochaines années les actions du Conseil d'administration ainsi que celles du personnel de l'Ordre. Ce plan stratégique est le fruit d'une démarche analytique basée sur différentes données. Entre autres, une vaste consultation menée auprès des membres a permis d'orienter la réflexion stratégique. Le taux de réponse global à cette consultation fut de 34 %, soit 2 111 membres. Les principaux thèmes abordés ont été :

- La définition de la mission et de la vision de l'Ordre ;
- Les enjeux de l'Ordre ;
- Les forces, les points d'amélioration, les opportunités et les menaces de l'Ordre ;
- Les services offerts par l'Ordre.

Avant d'amorcer la réflexion stratégique, les administrateurs ont pu se prononcer sur différents thèmes par le biais d'un sondage. Les thèmes suivants ont été abordés par eux :

- La mission, la vision, les valeurs et la performance de l'Ordre ;
- Les forces, les points d'amélioration et les tendances liées aux pratiques de l'Ordre et à l'exercice de la profession ;
- Les enjeux stratégiques de l'Ordre.

Une session de réflexion approfondie s'est tenue avec les administrateurs. Cette réflexion s'est fondée sur une analyse de l'environnement externe et interne, sur les données des sondages, sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour l'OHDQ. Une session de travail auprès des employés a également été réalisée. Tout au long de ses travaux, l'Ordre fut accompagné d'une firme externe détenant une expertise en matière de planification stratégique.

Tout ce travail a conduit à l'adoption du plan stratégique lors de la séance du Conseil d'administration du 24 mars 2016.

Mission, vision et valeurs



Mission

Le mandat d'un ordre professionnel est, en vertu du Code des professions, d'assurer la protection du public.

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec protège le public en :

- contribuant sans cesse à l'amélioration de la santé buccodentaire en rendant les soins en hygiène dentaire accessibles à tous ;
- assurant le maintien et le développement des compétences de ses membres ;
- soutenant le leadership de ses membres en matière d'information et d'éducation.

Vision

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec tout en assurant sa mission de protection du public :

- sensibilise la population à l'importance de la prévention en santé buccodentaire et à ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes ;
- agit sur les iniquités sociales par l'accroissement de l'accessibilité aux soins en hygiène dentaire ;
- améliore de façon continue la santé générale de toute la population en agissant en collaboration avec les autres professionnels de la santé ;
- assure un leadership en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.

Valeurs

Les administrateurs ainsi que le personnel de l'Ordre ont déterminé les valeurs qui orienteront l'organisation à la fois dans les décisions à prendre et dans les actions à poser. Elles sont des points de repère essentiels et des instruments de mobilisation pour le personnel. Les valeurs servent également d'assise pour tous les enjeux de nature éthique.

Les valeurs privilégiées par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec sont les suivantes :

- **La rigueur**

La rigueur est une valeur, mais également une composante essentielle d'un organisme voué à la protection du public. Elle suppose de vouloir rendre le meilleur service possible dans notre mandat de protection du public. L'objectivité, le professionnalisme, la diligence et la constance dans nos actions illustrent bien cette valeur.

- **L'engagement**

L'engagement se manifeste par une implication individuelle dans la réalisation de la mission de l'Ordre. Cela se traduit par l'utilisation optimale des compétences de chacun. Cet engagement suppose aussi l'adhésion aux valeurs de l'Ordre, à la mission, à la vision et à leur promotion.

- **Le respect**

La considération envers les personnes est fondamentale pour l'Ordre. Le respect suppose l'ouverture à l'autre, mais aussi l'acceptation à la fois des différences et des limites de l'autre. Le respect se manifeste par la courtoisie, la confidentialité et la loyauté envers les décisions prises.

- **La collaboration**

La collaboration s'observe par la qualité du travail d'équipe. Elle suppose d'appuyer l'autre dans l'esprit du projet commun qu'est la mission de l'Ordre.

- **L'équité**

L'équité implique d'avoir un souci de justice dans nos actions. Cela suppose d'éviter toute situation de conflit d'intérêts et d'éviter toute forme de discrimination. Cela se reflète dans nos actions auprès du public, des membres, mais également du personnel.

ENJEUX PRIORITAIRES

1. DÉVELOPPER LE CHAMP D'EXERCICE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES
2. PROMOUVOIR LE RÔLE SOCIÉTAL DE L'HYGIÉNISTE DENTAIRE
3. RENDRE L'ORGANISATION EFFICACE ET PROACTIVE
4. SOUTENIR L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE



PRIORITÉ 1 : DÉVELOPPER LE CHAMP D'EXERCICE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES

Orientations stratégiques	Axes d'intervention
<p>1.1. Préserver et élargir les activités du champ d'exercice de l'hygiéniste dentaire dans le contexte de la modernisation de la pratique</p>	<p>1.1.1 Mettre en place une approche structurée pour soutenir les travaux de l'Ordre liés à la modernisation des professions du secteur buccodentaire</p>
	<p>1.1.2 Prévoir les actions à mettre en œuvre selon différents scénarios d'évolution et de conclusion du dossier de modernisation</p>
	<p>1.1.3 Identifier les implications juridiques des modifications proposées</p>
	<p>1.1.4 Élargir la portée du champ d'exercice de l'hygiéniste dentaire et obtenir des activités réservées</p>
	<p>1.1.5 Adapter les mécanismes de protection du public de l'Ordre en fonction du résultat du dossier de modernisation</p>
<p>1.2. Obtenir le droit d'exercer une pratique autonome</p>	<p>1.2.1 Maintenir une action politique auprès des ministères, de l'Office des professions et d'autres parties prenantes</p>
	<p>1.2.2 Informer et mobiliser les membres envers la modernisation de la profession</p>
	<p>1.2.3 Informer le public quant au champ d'exercice et aux activités réservées des hygiénistes dentaires</p>

PRIORITÉ 2 : PROMOUVOIR LE RÔLE SOCIÉTAL DE L'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Orientations stratégiques	Axes d'intervention
2.1. Maintenir la collaboration avec les partenaires associés à la mission de l'Ordre	2.1.1 Établir un plan de collaboration avec les partenaires afin de mieux faire connaître la contribution des hygiénistes dentaires à la santé de la population québécoise et, plus particulièrement, auprès de populations vulnérables
2.2. Rejoindre le grand public	2.2.1 Élaborer un plan d'activités afin de maintenir une communication avec le grand public 2.2.2 Évaluer les moyens de communication existants et définir ceux utiles à la réalisation du plan
2.3. Positionner et faire rayonner les hygiénistes dentaires comme étant des professionnels essentiels à la santé	2.3.1 Élaborer et diffuser du contenu démontrant le rôle essentiel de l'hygiéniste dentaire 2.3.2 Développer une carte professionnelle 2.3.3 Développer un carnet de recommandations destiné au public 2.3.4 Appuyer ou contribuer à des initiatives du milieu visant à mettre de l'avant le rôle sociétal de l'hygiéniste dentaire (p. ex. : projet de clinique dentaire sociale ou clinique mobile)
2.4. Faciliter l'accessibilité aux soins en hygiène dentaire dans l'ensemble des régions du Québec	2.4.1 Établir le diagnostic et les constats de la situation actuelle 2.4.2 Élaborer des stratégies et des actions pour promouvoir la présence d'un nombre suffisant d'hygiénistes dentaires dans toutes les régions
2.5. Maintenir notre implication auprès des instances gouvernementales	2.5.1 Établir et mettre en place un plan de lobby auprès des instances gouvernementales afin qu'elles aient une meilleure compréhension de l'étendue de l'action des hygiénistes dentaires auprès de la population

PRIORITÉ 3 : RENDRE L'ORGANISATION EFFICACE ET PROACTIVE

Orientations stratégiques	Axes d'intervention
3.1. Optimiser les mécanismes de protection du public	3.1.1 Obtenir du syndic un plan d'action portant sur la prévention et la surveillance de la pratique illégale, en tenant compte du résultat de la modernisation
	3.1.2 Obtenir de l'inspection un plan d'action portant sur la prévention, ses mécanismes de surveillance de l'exercice et ses recommandations de formation pour les membres
	3.1.3 Mettre en place des stratégies de soutien à l'application par les membres des meilleures pratiques en hygiène dentaire (combinaisons de guides, lignes directrices, formation, communautés de pratique, etc.)
	3.1.4 Réviser l'ensemble de la réglementation de l'Ordre
	3.1.5 Assurer la conformité aux lois et aux pratiques reconnues de tous les mécanismes de protection du public et de reddition de compte de l'Ordre
3.2. Maintenir la bonne gouvernance et la transparence	3.2.1 Bâtir un plan de gestion des risques intégrés
	3.2.2 Réviser et élaborer des politiques administratives reliées à la gouvernance
	3.2.3 Créer un comité sur la gouvernance
	3.2.4 Revoir la taille et le fonctionnement du CA
3.3. Optimiser l'organisation pour la mise en œuvre des priorités stratégiques	3.3.1 Revoir les rôles et responsabilités par fonction, la structure organisationnelle et planifier les embauches afin de réaliser le plan
	3.3.2 Se doter d'une infrastructure technologique et immobilière appropriée
	3.3.3 Définir une stratégie de gestion du changement afin de rendre l'organisation efficace et proactive

3.4. Se doter d'un plan de relève organisationnel	3.4.1 Identifier les employés et compétences clés
	3.4.2 Établir un plan de relève à court et moyen termes (employés et compétences requis)

PRIORITÉ 4 : SOUTENIR L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE

Orientations stratégiques	Axes d'intervention
4.1. Déterminer les conditions donnant accès au permis de l'Ordre	4.1.1 Explorer la possibilité d'exiger la réussite d'un examen national pour les finissants et promouvoir l'agrément dans les milieux d'enseignement en hygiène dentaire
4.2. Optimiser le développement professionnel et la formation continue et soutenir le développement des programmes de formation de niveau collégial en hygiène dentaire	4.2.1 Mettre en place une diversité de moyens destinés au développement professionnel et à la formation continue des membres
	4.2.2 Promouvoir l'application clinique du modèle de pratique en hygiène dentaire
	4.2.3 Émettre des recommandations sur la formation de base des hygiénistes dentaires, à la lumière du résultat du dossier de modernisation
4.3. Développer des initiatives permettant de valoriser davantage le rôle des hygiénistes dentaires dont le développement de programmes universitaires en hygiène dentaire	4.3.1 Étudier les options de parcours académiques permettant l'accès aux études supérieures pour les hygiénistes dentaires
	4.3.2 Étudier la possibilité d'offrir de la formation continue spécifique aux hygiénistes dentaires en santé publique
	4.3.3 Soutenir l'entrepreneuriat des hygiénistes dentaires dans le contexte d'une modernisation de la profession permettant une pratique autonome
4.4. Documenter les évolutions possibles des modèles d'affaires en hygiène dentaire et leurs impacts sur la pratique des membres	4.4.1 Étudier le dossier sur le plan réglementaire
	4.4.2 Soutenir les membres dans l'application des modèles d'affaires disponibles aux hygiénistes dentaires